

# Professionnels de santé



L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), dont l'une des missions est d'améliorer la qualité des dispositifs d'aide aux Français rencontrant des difficultés (Tabac Info Service, SOS Amitié...), vient de lancer un label « Aide en santé ». Celui-ci va garantir aux usagers des services d'accessibilité, d'accompagnement plus efficaces. Un gage de sérieux, de confiance et de fiabilité donc pour les usagers qui devrait aussi permettre aux professionnels de santé ou du social de recommander ces dispositifs en toute fiabilité.

Pour bénéficier du label, le dispositif d'aide à distance doit répondre à certaines exigences et engagements :

- respecter la charte éthique du label « Aide en santé » ;
- être transparent sur les missions ;
- délivrer des informations fiables aux usagers ;
- apporter une aide de qualité dans le respect des missions ;
- garantir un service accessible ;
- améliorer la qualité des services ;
- avoir une organisation adaptée pour traiter les demandes.

Valable trois ans et renouvelable, le label est accordé après un audit indépendant qui va s'assurer que le service répond bien aux exigences. Puis un Comité d'attribution validera l'attribution sur la base de ce constat.